



DEFINITION DU PROGRAMME D'INTEGRATION

Le programme d'intégration a pour fonction de:

- donner des informations sur l'entreprise, le service, l'environnement (qui fait quoi, quand, comment...)
- donner des objectifs, des repères précis au salarié,
- définir une progression, des priorités dans les tâches à réaliser,
- organiser des temps de régulation, d'évaluation corrective,
- s'assurer de la compréhension des tâches, des consignes, des modalités de mise en œuvre par le salarié,
- trouver des solutions face aux difficultés que peut rencontrer le salarié,
- préciser le rôle que peut jouer l'entreprise et les moyens qui peuvent être mis en œuvre (en particulier la formation) pour faciliter la prise du poste par le nouvel embauché.

Tuteur